

Programme AcciVoyage

LISTE DE CONTACTS ET PROCÉDURES

Le Programme AcciVoyage offre une couverture **EN CAS D'ACCIDENT** et lors des **VOYAGES SCOLAIRES**. Il s'agit d'une couverture dite « parapluie » qui assure l'ensemble des élèves* admissibles. Un dossier ne sera donc créé dans le système de l'assureur qu'en cas de réclamation.

EN CAS D'ACCIDENT

- **Pour connaître les frais admissibles**, consultez le dépliant d'AcciVoyage.
- **Pour une question concernant la couverture**, communiquez avec la **Croix-Bleue Medavie** :

Téléphone..... 1 888 588-1212
Courriel contact@medavie.croixbleue.ca
Numéro de police 39363
Numéro d'identifiant 000039363**

- **Pour une réclamation**, communiquez avec la **FEEP Service des assurances** afin d'ouvrir un dossier et recevoir le formulaire de réclamation.

Téléphone 1 888 381-8891
Courriel..... accivoyage@feep.qc.ca

VOYAGES SCOLAIRES

- **En cas d'urgence pendant un voyage scolaire ou pour une annulation de voyage**, il est important de communiquer rapidement avec **CanAssistance**

Téléphone 1 800 563-4444
Numéro de police 39363
Information à fournir Nom de l'établissement

L'assureur informera la FEEP Service des assurances, qui communiquera avec l'établissement pour valider l'admissibilité de l'élève et obtenir les informations nécessaires afin d'ouvrir un dossier. L'assureur procédera ensuite aux démarches pour le traitement de la réclamation.

Précision importante concernant les accompagnateurs :

- Les risques associés au rôle d'accompagnateur d'élèves sont assurés à même la couverture de l'élève sous AcciVoyage. Par exemple, si l'accompagnateur devait reporter son retour en raison de la maladie d'un élève, les frais de transport et de subsistance de l'accompagnateur seraient couverts sous AcciVoyage ; une couverture distincte et propre à l'accompagnateur n'est pas requise.

Toutefois, pour couvrir les risques propres à l'accompagnateur, comme une urgence médicale pendant un voyage scolaire, une assurance séparée est requise. Si l'accompagnateur n'a pas une telle couverture par le biais de son régime d'assurance collective (ou par celui du conjoint), il est possible de souscrire à une assurance voyage par l'entremise d'un assureur qui offre des produits individuels comme la Croix Bleue du Québec ou Desjardins.

* Élève désigne une personne qui est domiciliée au Canada, âgée de 25 ans ou moins, couverte par le régime d'assurance maladie de sa province de résidence et inscrite à un programme d'études à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'éducation, ainsi que les personnes de 3 et 4 ans inscrits au programme éducatif de l'établissement.

** Ce numéro d'identifiant est un numéro générique qui permet au service à la clientèle de la Croix Bleue Medavie d'accéder au Programme AcciVoyage dans leur système et de répondre à des questions d'ordre général.